

Compte rendu du Comité de projet Projet éolien de Boischaut Nord

07 juillet 2026

Commune d'implantation du projet : Heugnes (Indre)

Contexte :

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, elle a pour objectif de présenter les principales caractéristiques du projet aux élus locaux.

Les élus des communes et des communautés de communes qui seront concernées par l'enquête publique ont été conviés. À savoir : Argy, Écueillé, Frédille, Gehée, **Heugnes**, Jeu-Maloches, Langé, Luçay-le-Mâle, Nouans-Les-Fontaines, Palluau-sur-Indre, Pellevoisin, Préaux, Saint-Médard, Selles-sur-Nahon, Vicq-sur-Nahon, Villegouin ainsi que les communautés de communes associées.

Les invitations, présentées en annexe, ont été envoyées par lettres recommandées avec accusés de réception le 28 mai 2026.

Synthèse des retours des communes et des communautés de communes sur leur présence au comité de projet suite à l'invitation envoyée le 28 mai 2026

Commune	Présent / Absent	Date
Argy	Absent	04/06/2026
Écueillé	Absent	01/06/2026
Frédille	Présent	05/06/2026
Gehée	/	/
Heugnes	/	/
Jeu-Maloches	/	/
Langé	/	/
Luçay-le-Mâle	/	/
Nouans-Les-Fontaines	Absent	09/06/2026
Palluau-sur-Indre	/	/
Pellevoisin	/	/
Préaux	/	/
Saint-Médard	/	/
Selles-sur-Nahon	/	/
Vicq-sur-Nahon	/	/
Villegouin	/	/
CdC du Châtillonnais en Berry	Absent	06/07/2026
CdC Écueillé - Valençay	/	/
CdC Loches Sud - Tour-raine	Absent	Par télé-phone

CdC Val de L'Indre - Brenne	/	/
-----------------------------	---	---

Présentation :

La réunion s'est tenue le mardi 07 juillet 2026 de 10h15 à 11h15 à la salle des associations de la commune de Heugnes, en présence des personnes suivantes :

- Mme Guerin, maire de Heugnes ;
- Mme Godart, maire de Selles sur Nahon ;
- Mme Huot, maire de Frédillé ;
- M. Guillet, maire de Vicq-sur-Nahon.

Résumé des échanges :

Mme Guerin, maire de Heugnes, a souhaité prendre la parole en amont de la présentation afin d'exprimer son désaccord avec le projet. L'historique du site a été rappelé, notamment avec un ancien projet dont 4 éoliennes autorisées après un long recours juridique, mais non concrétisé par le porteur de projet de l'époque. L'opposition d'une partie de la population au précédent projet a également été évoquée, notamment sous l'impulsion d'une personnalité locale influente. Les délibérations du conseil municipal de Heugnes et de la Communauté de communes d'Écueillé – Valençay en défaveur des projets éoliens sur leurs territoires ont été rappelées.

Le déroulé de la réunion a été adapté, Mme Guerin et les autres élus ayant indiqué ne pas souhaiter y consacrer davantage de temps et étant principalement présents afin d'exprimer leur désaccord. La réunion s'est néanmoins prolongée pendant une heure, permettant d'aborder plusieurs sujets et de faire ressortir plusieurs points de désaccord.

Ces sujets dépassants largement le cadre du projet ont été discutés : le mix énergétique, l'historique énergétique et les objectifs français, la répartition des moyens de production, le nucléaire, les conditions économiques des ENR, les reports d'usages vers l'électricité...

La commune de Heugnes a tenu à rappeler qu'elle participe déjà au déploiement des énergies renouvelables, à travers un projet agrivoltaïque porté sur ses parcelles. Bien que ce projet ait été autorisé, il reste en attente d'une solution de raccordement.

Par ailleurs, les participants ont souligné que le projet n'avait aucune chance d'être concrétisé en raison de l'opposition locale, que ce soit de la population ou des conseils municipaux. Mme Guerin a rappelé qu'en tant que représentant des habitants, qu'elle ne comprenait pas la démarche des développeurs de porter des projets sans l'accord des communes.

La procédure d'autorisation d'un projet éolien a été rappelée. L'autorisation environnementale est délivrée, ou refusée, au regard des avis du public et des communes exprimés lors de la consultation publique, mais aussi en tenant compte des objectifs de développement régionaux fixés par les différents documents de planification, des caractéristiques techniques du projet et des résultats des études réalisées.

Les participants ont souligné que la production d'un tel projet (46 200 MWh) dépassait les besoins de la communauté de communes, puisque le projet couvrirait la consommation de 81 % du territoire.

Pour finir, les conditions de partage de la valeur du projet ont été débattues. Pour le moment, la société Eolise est en attente d'une discussion avec les acteurs locaux pour déterminer les modalités de telles actions. Plusieurs solutions ont été abordées (autoconsommation collective, tarif préférentiel pour les riverains en partenariat avec un fournisseur...).

Les élus se sont prononcés en faveur de mécanismes de répartition non ciblés vers un public particulier, tout en déplorant que ce type de mécanismes ne soit pas globalisé à l'échelle de la France.

Résumé :

Les caractéristiques du projet ont été évoquées sans que les élus présents ne souhaitent consulter la présentation prévue pour cette réunion. Les participants ont annoncé leur opposition de principe à un projet éolien sur le territoire de la communauté de communes indépendamment de sa localisation, de ses caractéristiques ou des mesures qui pourraient l'accompagner. Ils n'ont ainsi pas souhaité prendre connaissance des résultats des études ni du projet final qui sera prochainement déposé à l'instruction. Toutefois la présentation prévue est mise à disposition des élus et du public sur la page internet dédiée : <https://eolise.fr/projet/boischaut-nord/>

Annexe : Lettre d'invitation au comité de projet



À l'attention de Madame le Maire et des
membres du Conseil municipal
Mairie de Heugnes
1 route d'Écueillé
36180 HEUGNES

Chasseneuil du Poitou, le 27 mai 2026

Objet : Invitation comité de projet - Projet éolien de Boischaud Nord
Courrier LRAR n°3P 002 602 9627 4

Madame, Monsieur

Dans le cadre du développement du projet éolien que nous menons sur la commune de Heugnes depuis 2019, nous mettons en place un comité de projet avec une réunion à venir.

Cette réunion a pour objectif de vous informer du projet et de vous en donner les principales caractéristiques avant de déposer la demande d'autorisation environnementale en préfecture. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Sont conviées à ce comité, les communes et EPCI concernées par la future consultation du public : Argy, Écueillé, Frédille, Gehée, Heugnes, Jeu-Maloches, Langé, Luçay-le-Mâle, Nouans-Les-Fontaines, Palluau-sur-Indre, Pellevoisin, Préaux, Saint-Médard, Selles-sur-Nahon, Vicq-sur-Nahon, Villegouin et les Communautés de Communes d'Écueillé – Valençay, du Val de l'Indre – Brenne, de Loches Sud Touraine et du Châtillonnais-en-Berry.

Vous êtes conviés à cette réunion du comité de projet
Le mardi 7 juillet 2026 de 10h à 12h00
à la salle des associations, 14 rue de la Gare – 36180 Heugnes.

Afin de bien organiser cette rencontre, merci de nous informer par mail ou par téléphone de votre participation ou celle d'un de vos conseillers, avant le 5 juillet. Lors de votre inscription, vous pourrez nous préciser le nom, prénom et fonction de l' élu représentant la commune ou l'EPCI.

La présentation ainsi qu'un compte rendu de la réunion seront mis en ligne pour que tous puissent bénéficier des informations. Pour rappel, nous vous transmettons ci-joint la lettre d'information diffusée en décembre 2023 aux riverains du projet et disponible sur la page internet dédiée au projet <https://eolise.fr/projet/boischaud-nord/>.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Léopold Fournier
Chef de projet éoliens
06 81 21 35 46
l.fournier@eolise.fr

Baptiste Wambre
Responsable développement
07 68 52 60 76
b.wambre@eolise.fr

Parc éolien de Boischaud Nord - SAS au capital de 50 000 € - Siret 935 292 433 000 15 - RCS de Poitiers
Business center 4e - 3 av. Gustave Eiffel – 86 360 Chasseneuil-du-Poitou N° TVA FR 21 935 292 433 – APE 3511Z